

## Projet de mobilité - Infirmiers

Il est proposé aux apprenants de réaliser un stage hors métropole pour leur stage du Semestre 6 pour les stages à l'international et stages ERASMUS semestre 3, 4, 5 ou 6. En complément de la présentation faite en début de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année en présence du responsable des stages et de la coordinatrice du Bureau des Relations Internationales, les paragraphes suivants exposent la procédure à suivre afin de préparer le départ des apprenants.

### 1/ Candidature des apprenants

Les apprenants en 1<sup>ère</sup> année effectuent une demande pour les périodes de 2<sup>ème</sup> année et les apprenants en 2<sup>ème</sup> année peuvent effectuer une demande pour les périodes de 2<sup>ème</sup> année.

#### a/ Pour les stages à l'international :

Chaque apprenant doit effectuer sa demande de stage par écrit avant le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de septembre, 12h00. La date sera connue des apprenants au moins 1 mois à l'avance et transmise lors de la présentation des stages à l'étranger qui a lieu en début du semestre 1. Toute demande transmise après la date ne sera pas étudiée.

Afin de faire cette demande, l'apprenant devra envoyer son dossier de candidature comprenant les documents suivants :

Individuellement :

- Une lettre de motivation précisant :
  - La ou les destinations, avec un ordre de préférence
  - Le niveau de langue pour tout pays non francophone
  - Les motivations quant à cette demande de stage
  
- Un CV

- Les objectifs de ce projet

#### Collectivement

- Un budget prévisionnel permettant d'évaluer l'ensemble des dépenses et les bourses possibles précisant les actions éventuelles
- Un dossier complet comprenant :
  - Un état des lieux de la situation du pays : situation politique, culturelle, géographique, santé publique, formation d'infirmier...)
  - La présentation de l'association
  - La présentation de la cohésion de groupe

#### **b/ Pour les stages et semestres ERASMUS + :**

Chaque apprenant doit effectuer sa demande de stage par écrit avant le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de janvier, 16h30 pour l'année n-1 de son départ. Les informations seront transmises lors de la présentation des stages à l'étranger qui a lieu en début du semestre 1. Toute demande transmise après la date ne sera pas étudiée.

Afin de faire cette demande, l'apprenant devra envoyer son dossier de candidature à la directrice de l'IFSI. La demande doit comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation précisant :
  - La ou les destinations, avec un ordre de préférence
  - Le niveau de langue pour tout pays non francophone
  - Les motivations quant à cette demande de stage
- Un CV
- Un budget prévisionnel permettant d'évaluer l'ensemble des dépenses et les bourses possibles

#### **2/ Echéances**

- Dépôt des demandes de candidature :
  - Stages à l'international : 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de septembre, 12h00
  - ERASMUS + : Mi-janvier (le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois)
- Examen des projets par la commission des stages à l'international : octobre
- Résultats de la commission des stages à l'international : avant Noël.

### **3/ Commission des stages**

Le rôle de la commission des stages est d'étudier la faisabilité des projets de départs des apprenants d'un point de vue pédagogique, motivationnel, législatif, financier.

Les personnes présentes à la commission sont :

- Le directeur et le coordinateur de l'IFSI
- Les coordinatrices d'année
- Le formateur responsable des stages
- La formatrice référente de chaque apprenant
- La coordinatrice du Bureau des Relations Internationales

Les membres de la commission s'appuient sur les éléments suivant pour étudier la demande de mobilité de chaque apprenant :

- Respect de la date limite
- Transmission du dossier complet
- Contenu des éléments du dossier :
  - motivation à la réalisation du projet
  - réalisme pédagogique et financier
- Assiduité et attitude en cours
- Compétences acquises et compréhension des enjeux du métier à travers les UE validée et appréciations de stage